

5. 1.9 p. 100 des officiers et 5.1 p. 100 des hommes avaient déjà des états de service.

LE PROGRAMME DE FORMATION DE LA MAIN-D'ŒUVRE

Question n° 569—M. Broadbent:

1. Depuis janvier 1970, combien de chômeurs canadiens, en fonction de l'ensemble, se sont inscrits, chaque mois, à des cours de formation professionnelle?

2. a) Combien de chômeurs ont été employés après avoir eu suivi le cours, b) combien, parmi ceux qui ont obtenu un emploi par la suite, l'ont occupé pendant plus d'un an, c) si la réponse aux parties a) ou b) se fonde sur les résultats d'une enquête, quel est le pourcentage de ceux qui ont répondu à l'enquête?

3. a) Combien de participants au programme de formation étaient déjà sans emploi, b) combien de participants avaient déjà reçu une formation professionnelle?

4. Combien d'employeurs ont passé un contrat avec le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration en vue d'assurer la formation des travailleurs en 1968, 1969 et 1970?

5. Quels sont les divers programmes prévus aux termes de la Loi sur la formation professionnelle des adultes et combien coûte, en moyenne, la formation de chacun?

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): 1. Les personnes qui suivent des cours de formation ne sont pas considérées comme membres de la population active; on ne peut par conséquent répondre à cette question. Voici quels sont les pourcentages des personnes inscrites à des cours de formation par rapport au nombre des chômeurs tels qu'établis par l'enquête du BFS en 1970: janvier 1970, 6.0 p. 100; février 1970, 6.1 p. 100; mars 1970, 3.4 p. 100; avril 1970, 3.2 p. 100; mai 1970, 1.9 p. 100; juin 1970, 1.4 p. 100; juillet 1970, 1.4 p. 100; août 1970, 2.8 p. 100; septembre 1970, 6.5 p. 100.

2. a) Les données des enquêtes de contrôle portant sur les élèves qui ont terminé leurs cours de formation en 1970 ne sont pas encore disponibles. Parmi les élèves qui ont terminé leur cours de formation à plein temps dans des établissements publics de formation entre le 1^{er} janvier 1969 et le 30 septembre 1969, 75% de ceux qui ont répondu à l'enquête et qui ont cherché du travail en ont trouvé dans les trois ou quatre mois suivants. b) Nous ne disposons pas de renseignements à ce sujet. c) 61% des élèves visés par l'enquête de contrôle y ont répondu.

3. a) Parmi les élèves visés par cette enquête, 68.9% de ceux qui ont commencé à suivre les cours de formation pendant la période comprise entre le 1^{er} janvier 1969 et le 30 septembre 1969 étaient auparavant en chômage. b) Nous ne disposons pas encore, de renseignements à ce sujet.

4. 1968-1969, 1,304; 1969-1970, 3,415; 1970-1971 (d'avril à octobre) 1,178.

5. Voici, pour l'année 1969-1970, les chiffres provisoires donnant le coût par élève de la formation à temps plein et à temps partiel selon les quatre genres de contrats d'achat de cours de formation:

Achat de cours en général (dans des établissements provinciaux)	\$ 983*
Apprentissage (dans des établissements provinciaux)	568*
Formation dans l'industrie (contribution fédérale)	177*
Écoles privées	1,326*

*Coûts de la formation et allocations de formation.

[L'hon. M. Macdonald.]

*L'ÉTUDE D'UN EMPLACEMENT DE FORCES MARÉMOTRICES À LA BAIE DE FUNDY

Question n° 571—M. Forrestall:

1. En ce qui a trait à la question n° 373 à laquelle on a répondu le 30 novembre 1970, le gouvernement pourrait-il indiquer, en se reportant à la réponse, pourquoi la section des Archives publiques, division des manuscrits des Archives publiques du Canada ne donnera pas accès à la documentation et aux études du Bureau des études marémotrices de l'Atlantique, avant avril 1975?

2. Y a-t-il conflit entre la politique des Archives publiques et la politique du gouvernement en ce qui a trait à ces études et, dans l'affirmative, a) de quelle nature est cette divergence d'opinions, b) peut-on y trouver une solution afin de donner libre accès à la documentation qui a servi lors de la rédaction du rapport du Bureau, daté le 31 octobre 1969 et s'intitulant *Feasibility of Tidal Power Development in the Bay of Fundy*?

M. J. A. Jerome (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, le Bureau des études marémotrices de l'Atlantique a recommandé dans son rapport qu'un exemplaire des dossiers et des données et rapports techniques conservés à son Bureau d'étude, après leur rassemblement et leur indexation ordonnée, soit confiée à la garde des Archives publiques du Canada pour être mis à la disposition de n'importe lequel des gouvernements souscripteurs, agissant conjointement ou individuellement, dans une étude future de l'énergie marémotrice de la baie de Fundy. Le gouvernement s'est rallié à cette recommandation. On a jugé qu'une période d'accès limité à cette documentation d'une durée de cinq ans était appropriée; cette période a débuté en avril 1970 alors que la documentation fut confiée à la garde des Archives publiques.

Il n'y a aucun conflit quant à la deuxième partie de la question.

M. Forrestall: Pourquoi ne pas me dire simplement que je ne peux pas l'avoir?

SUBVENTIONS FÉDÉRALES EN 1970

Question n° 582—M. Burton:

Dans chaque province dans l'ensemble du Canada, quel est le nombre estimatif global a) des subventions financières accordées par le gouvernement fédéral, b) des nouveaux emplois aux termes de la Loi sur les subventions au développement régional du ministère de l'Expansion économique régionale depuis la promulgation de la loi jusqu'à la fin de novembre 1970?

M. Martin P. O'Connell (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion économique régionale):

Province	Montant estimatif de la subvention	Nouveaux emplois
	a)	b)
Terre-Neuve	\$ 826,446	514
Île-du-Prince-Édouard	995,273	279
Nouvelle-Écosse	19,415,222	1,299
Nouveau-Brunswick	15,147,577	2,285
Québec	33,589,667	7,532
Ontario	5,525,773	1,419
Manitoba	4,902,911	1,475
Saskatchewan	1,360,690	342
Alberta	3,491,518	744
Colombie-Britannique	502,837	176
Total	\$ 85,757,914	16,065